Lyon : augmentation de 25% du stationnement résidents.

Par délibération du 19 janvier 2015 est adopté le nouveau tarif de stationnement résidents, applicable dès le 1er février, **20 € par mois au lieu de 16 € à soit une augmentation de 25%.**

Déjà en 2009 CANOL sous le titre « A Lyon les automobilistes sont la poule aux œufs d'or » **dénonçait une augmentation excessive du coût du stationnement résidents.**

Sur le site de la Ville de Lyon concernant le nouveau tarif de stationnement résidents, il est noté : ***« Au cours des dix dernières années, le tarif du forfait mensuel pour le stationnement résidentiel n'a connu qu'une faible augmentation »***

Qu'en est-il exactement **depuis 2005 du tarif mensuel** du stationnement résidents :

De 2005 à 2009	14€
De 2009 à 2014	16€
Depuis février 2015	20€

Soit depuis 2005 une augmentation de 43 %.

L'article de **Lyon Capitale** ***« Stationnement: augmentation du tarif résident au 1er février »***, du 19 janvier 2015 indique :

« ***L'intérêt est évidemment également financier pour la ville, qui compte bien faire croître ses recettes liées aux droits de stationnement de 12,7 millions d'euros en 2014 à 15,3 millions en 2015. Soit une augmentation de près de 20,5 %, nécessaire selon Gérard Collomb, pour permettre de participer au maintien des finances de la Ville ».***

Par ailleurs, pour respecter la ***loi Hamon***, le coût des parkings va être calculé au quart d'heure. Mais comme le conseil municipal a en même temps accordé une hausse du prix de stationnement dans les parkings couverts, **le coût horaire passe de 2.25 euros à 2.40 euros, soit + 6.6%.**